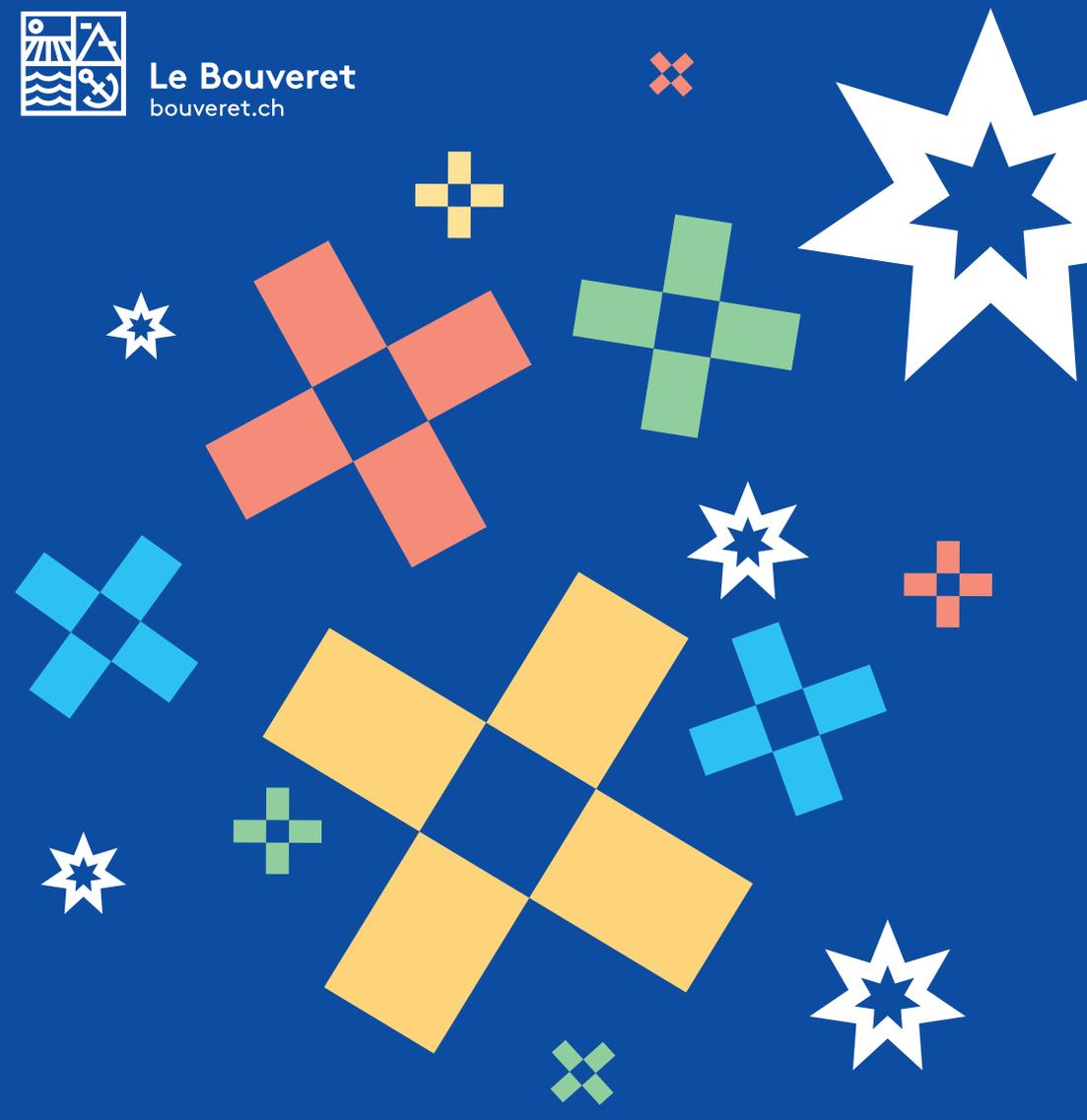




Le Bouveret
bouveret.ch



SÉCURITÉ



La détention et le tir de feux d'artifice privés sont interdits dans le périmètre de la fête (et potentiellement sur toute la Commune, si un arrêté cantonal l'exige).



Le survol par drone des zones OROEM et de la manifestation est interdit.

NUMÉROS DE SECOURS

Police : 117 Pompiers : 118 Secours : 144

31 JUILLET

FÊTE NATIONALE AU BOUVERET

PROGRAMME

BORD DU LAC



Foodtrucks

Dès 11h



Stands
des sociétés locales



Fête foraine

17h30-19h30 | Animation musicale

20h-22h20 | Concert du groupe Discolour

22h30 | FEUX D'ARTIFICE TIRÉS DEPUIS LE LAC

23h-02h | Soirée avec DJ Jésus

À LA PLAGE

ENTRÉE LIBRE

Dès 11h



Bar tenu par
une société locale



Animations tout
au long de la journée

Dès 17h | Ambiance musicale - Buvette du camping

23h-02h | Soirée avec DJ Kudos Live

ACCÈS ET MOBILITÉ



Parkings manifestation gratuits
(les autres parkings restent payants)



Navette gratuite en journée
Parking Bellossy (P1) – Aquaparc



Chaussée du Canal
accessible de 15h à 19h aux véhicules légers
(sans remorque) pour les habitant.e-s du Bouveret,
sur présentation d'une autorisation.



**Route du Tonkin et Rue du lac
fermées à la circulation**
sauf ayants droits et véhicules
munis d'une autorisation spécifique.



**Trains spéciaux offerts en fin de soirée
jusqu'à Martigny**
23h00 | 23h33 | 00h15 | 01h00 | 01h25 | 02h33



**En dehors des parkings manifestation,
tous les véhicules hors case seront verbalisés.**

OBTENIR UNE AUTORISATION

Les macarons sont à retirer
au guichet communal dès
le 1^{er} juillet durant les heures
d'ouverture sur présentation
de la carte grise du véhicule.

Horaires et
informations
sur notre site :
bouveret.ch

